

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Note de synthèse

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter au Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et d'informer de la situation financière de la commune. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Il comprend :

- des éléments attachés au contexte économique international, national et local,
- des éléments sur la situation et les orientations de la collectivité,
- les tendances budgétaires pour l'année à venir, avec notamment l'évolution envisagée des taux d'imposition,
- les principaux investissements projetés,
- le niveau d'endettement et son évolution.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Néanmoins, sa tenue est obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi dans un délai de deux mois précédent l'adoption du budget.

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB est mis en ligne sur le site internet de la commune.

I/ Perspectives économiques

Au niveau international

Suite à l'apparition fin 2019 du covid-19, l'économie mondiale évolue, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps 2020, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites par une chute record de l'activité au premier semestre.

Les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Dans la zone euro l'activité demeure elle aussi en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs étaient au vert malgré des incertitudes liées aux négociations post-Brexit entre l'UE et le RU mais la 2ème vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des états, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se

réduire, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

En complément des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions européennes devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

Au niveau national

L'économie française a été durement touchée par la pandémie au 1er semestre 2020. Reculant de 5,9 % au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2ème trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier. Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi durant l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise.

Compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort, -8 % étant attendu au 4ème trimestre.

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

Au 3ème trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage s'élevait à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards €.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion). Il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

L'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier.

La crise sanitaire aura un impact durable sur les finances publiques. Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB. Pour 2021, le gouvernement prévoyait, avant le 2ème confinement, une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Le projet de loi de finances (PLF) 2021 reprend les principales mesures mises en place en 2020 avec notamment la déclinaison des mesures issues du plan de relance ayant pour objectif à la fois de donner aux collectivités publiques locales les moyens d'être acteurs de la relance et à la fois d'adopter des mesures améliorant la compétitivité des entreprises. Sur ce point, l'une des principales mesures consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € en 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET),
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

L'impact de ces mesures sur les budgets locaux devrait être neutre, l'État prévoyant de neutraliser les effets par l'attribution de dotations.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoyait une suppression du produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités augmentent légèrement en 2021 en atteignant 51,9 milliards d'€ (contre 49,1 en 2020). Dans cette somme reversée aux collectivités, on trouve la dotation globale de fonctionnement (DGF), stable également par rapport à 2020 à 26,7 milliards. La commune de Saint-Martin d'Uriage n'a pas perçu de DGF depuis 2019 et aucune somme n'a été inscrite en 2021.

Au niveau local

A ces mesures d'ordre général viennent s'ajouter des dispositions concernant plus directement la commune de Saint-Martin d'Uriage.

Du côté des recettes, il est à noter que le montant de la DGF resterait à 0 € en 2021. Montant identique à celui voté au BP 2020.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP) serait à 16 000 €. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) passerait de 13 426 € à 13 078 € en 2021.

La dotation de compensation de l'exonération de la TH augmente de 6 000 € pour passer de 60 000 € à 66 000 €. La prévision de recettes pour le FCTVA resterait stable à 15 000 €.

Enfin, la dotation de solidarité rurale (DSR) serait stable à 119 215 €.

Du côté des dépenses, le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), quant à lui, devrait rester stable en 2021 à 223 900 €.

Il est à noter également que le gouvernement n'a pas souhaité procéder à une augmentation du point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des agents publics et poursuit la mise en œuvre du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR).

II/ Orientations budgétaires pour 2021 – Budget communal

Les orientations budgétaires pour 2021 ont été fixées dans la lettre de cadrage transmise aux élus et aux services début septembre.

Il a été demandé que le budget de fonctionnement progresse globalement tant en dépenses qu'en recettes d'environ 2,3 % soit 200 000 €.

1. Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Pré CA 2020 au 8/01/21	Propositions 2021 au 13/01/21	Ecart BP20/Prop 21 (en valeur)	Ecart BP20/ Prop 21 (en %)
Produits des services	909 692€	886 580€	1 136 381€	871 400€	1 100 151€	-36 230€	-3,19%
Impôts et taxes	6 530 721€	6 750 983€	6 703 230€	6 282 798€	6 953 545€	+250 315€	+3,73%
Dotations et participations	430 673€	397 758€	989 295€	1 309 826€	1 047 793€	+58 498€	+5,91%
Produit de gestion courante	390 680€	412 075€	405 922€	410 256€	423 830€	+17 908€	+4,41%
Autres recettes	111 700€	124 358€	243 409€	262 831€	128 209€	-115 200€	- 47,32%
Total recettes réelles	8 373 466€	8 571 755€	9 478 237€	9 137 111€	9 653 528€	+175 291€	+1,84%
Recettes ordres	7 141€	7 742€	8 224€	8 224€	8 821€	+ 597€	+7,25%
Total recettes hors report n-1	8 380 607€	8 579 497€	9 486 461€	9 145 335€	9 662 349 €	+ 175 888€	+1,85%
Report n-1	3 296 947€	1 407 140€	981 639€	981 639€	1 533 291€	+551 652€	+56,19%
Total recettes Fonctionnement	11 677 555€	9 986 637€	10 468 100€	10 126 974€	11 195 640€	+727 540€	+6,95%

- Fiscalité locale

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit en 2021 avec la suppression du produit de la TH sur les résidences principales et la mise en place de compensation pour les communes.

Ainsi, il est prévu, sur le budget 2021, une somme identique au titre du produit perçu en 2020 pour la TH.

Afin de prendre en compte les nouvelles dépenses et d'assurer le financement de la section de fonctionnement, il est prévu une augmentation du taux du foncier bâti en 2021.

Cette augmentation du taux devrait se situer autour de 10 % afin de garder un taux inférieur à la moyenne départementale située à 23,44 %. Conjuguée à la revalorisation des valeurs locatives, l'augmentation du produit fiscal serait d'environ 200 000 €.

Taxes locales	2020
Taxe sur le foncier bâti	22,055 %
Taxe sur le foncier non bâti	88,87 %

Le produit attendu est estimé pour 2021 à un peu plus 3,5 M €.

- Attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire

L'attribution de compensation versée par la Communautés de communes Le Grésivaudan reste stable pour 2021 à 591 674 €. La commune ne perçoit plus la dotation de solidarité communautaire qui a été supprimée en 2018.

- Taxe sur les jeux

Le produit des taxes sur les jeux a fortement baissé depuis 2008 (environ 2,6 M €), puis a recommencé à augmenter en 2014 pour atteindre 2,2 M € en 2019.

L'année 2020 a été marquée par deux périodes de fermeture administrative liée à la crise sanitaire mais l'État a garanti le maintien des produits aux communes pour 2020 et 2021.

Par conséquent, il est prévu l'inscription d'une recette identique d'environ 2,28 M € pour 2021.

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Pré CA 2020	BP 2021
2,122 M €	2,130 M €	2,181 M €	2,216 M €	2,328 M €	2,240 M €	2,28 M €

- Dotations de l'État et participations

Pour mémoire, la DGF s'est élevée pour la commune à :

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Pré CA 2020	BP 2021
434 955 €	260 111 €	108 373 €	54 532 €	0 €	0 €	0 €

Après des baisses successives depuis 2013, la DGF était à 0 € en 2019. Pour 2021, il est prévu de n'inscrire aucune somme au titre de la DGF.

- Produits des services dont participation des usagers

Les principales recettes issues des services proviennent du secteur scolaire. Elles seraient d'environ 535 000 € en 2021.

On peut noter également environ 270 000 € de recettes provenant de la petite enfance.

Il est à noter la diminution importante du produit issu des coupes de bois pour environ 30 000 €. Il est prévu d'inscrire 40 000 € au BP 2021.

Au total l'ensemble de ces recettes devrait représenter environ 1 110 000 € en 2021.

2. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Pré CA 20 au 8/01/21	Propositions 2021 au 13/01/21	Ecart BP20/Prop 21 (en valeur)	Ecart BP20/Prop 21 (en %)
Charges à caractère général	1 880 090€	2 249 373€	2 420 722€	1 991 289€	2 479 873€	+ 59 151€	+2,44%
Frais de personnel	3 391 821€	3 499 051€	5 076 923€	4 646 742€	5 233 422€	+ 156 499€	+3,08%
Atténuation de produits	234 712€	232 188€	240 900€	227 656€	223 900€	- 17 000€	-7,06%
Subventions et participations	1 472 979€	1 392 113€	920 856€	813 485€	1 101 413€	+ 180 557€	+19,6%
Frais financiers	152 983€	150 438€	145 178€	141 422€	130 926€	- 9 178€	-6,32%
Autres dépenses	881 305€	4 600	110 152€	34 573€	28 136€	-82 016€	-74,46%
Total dépenses réelles	8 013 890€	7 527 763€	8 914 731€	7 855 168€	9 197 670€	+ 282 939€	+3,17%
Dépenses d'ordres	684 750€	713 739€	728 632€	738 515€	748 250€	+21 368€	+2,93%
Total dépenses hors autofinancement	8 698 640€	8 241 502€	9 643 363€	8 593 683€	9 945 921€	+302 558€	+3,13%
Autofinancement	/	/	824 737€		1 249 719€	+424 982€	+51,52%
Total dépenses de fonctionnement	8 698 640€	8 241 502€	10 468 100€	8 593 683€	11 195 640€	+727 540€	+6,95%

- Les charges de fonctionnement courant des services

L'objectif de la lettre de cadrage était de limiter la hausse des charges à caractère général à 2% par rapport à 2020 avec pour objectif d'intégrer en nouvelles dépenses des prestations extérieures pour la communication et l'implication citoyenne. Les autres propositions doivent rester au même niveau que 2020.

A ce stade de la préparation budgétaire, les charges augmenteraient de 2,44 % pour se situer autour de 2,48 M € pour 2021

- Les dépenses de personnel

Les prévisions pour l'année 2021 montrent une augmentation des frais de personnel de l'ordre de 3,08% soit environ 156 000 € de BP à BP. Les principales augmentations se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 40 000 € sont liés à de nouvelles dépenses obligatoires (GVT, PPCR, ...),
- ✓ 10 000 € sont liés à l'instauration de la prime précarité,
- ✓ 15 000 € sont liés aux remplacements longue durée,
- ✓ 10 000 € pour l'accueil de stagiaires,
- ✓ 80 000 € correspondent à la prise en compte des nouveaux besoins (communication, transition écologique, citoyenneté,).

- Les charges de gestion courante

Elles concernent principalement la participation au CCAS et les subventions versées par la commune aux associations, qui augmentent d'environ 180 000€ en 2021.

La raison principale de cette hausse est l'augmentation de la participation versée au CCAS qui passe de 40 525 € à 199 868 €. Pour rappel, l'année 2020 a été marquée par le transfert de la petite enfance à la commune. La participation 2020 avait été diminuée de façon importante en raison d'un excédent budgétaire important (environ 130 000€).

La subvention à l'Office Thermal et Touristique d'Uriage sera légèrement en baisse en 2021 passant de 323 300€ à 315 500€.

- Les frais financiers

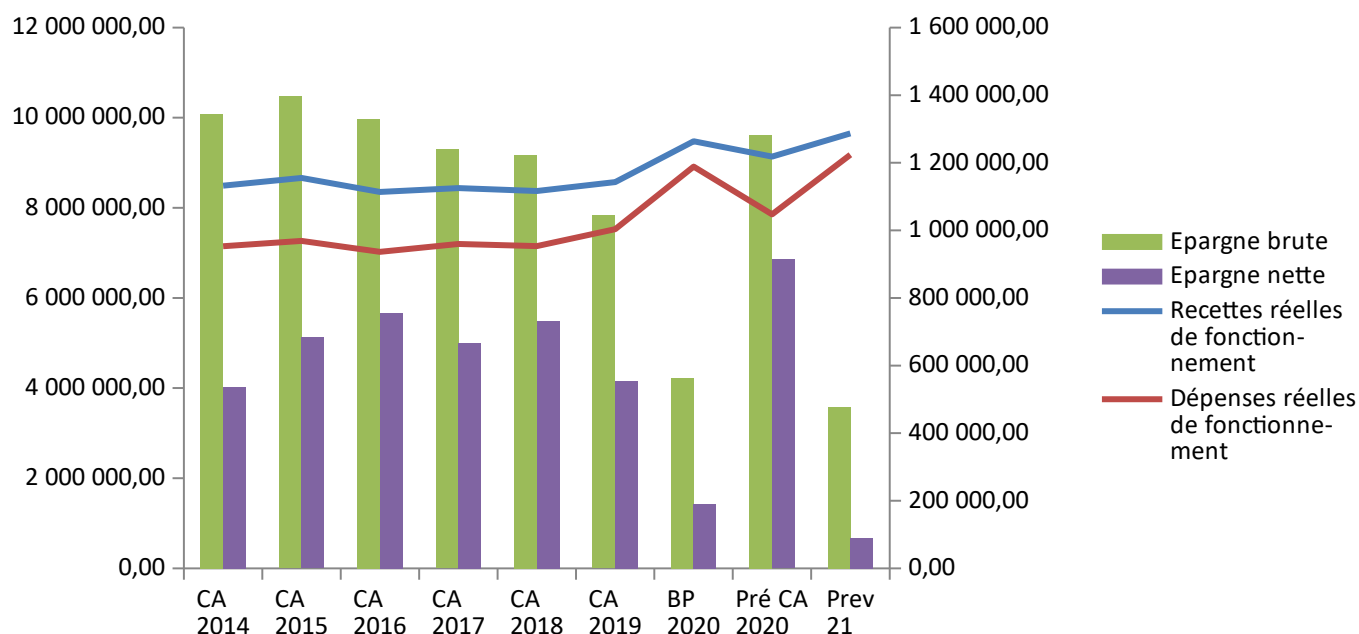
Ils s'élèvent à environ 130 100 € pour 2021. Ces derniers poursuivent leur tendance à la baisse en raison du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt et de la fin de remboursement d'emprunt souscrit il y a 15 ans.

- Les atténuations de produits

Ce poste de dépenses est en baisse à 223 900 €.

3. Épargne

L'épargne est un des ratios financiers les plus importants des collectivités. Il permet de mesurer la bonne santé financières des collectivités et est un des éléments structurants des capacités d'investissements. Pour le maintenir à un niveau satisfaisant, il est important que les dépenses de fonctionnement ne progressent pas plus vite que les recettes.



III/ Poursuite des investissements et mode de financement – Budget communal

1. Financement des investissements

Face à un équilibre précaire de la section de fonctionnement, il est impératif de rechercher de façon assidue toute possibilité de financement des projets d'investissement.

Les recettes d'investissement seront essentiellement composées :

- du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement estimé à 1,25 M €,
- du remboursement du FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement 2019 soit environ 435 000 €, de la taxe d'aménagement estimée à 150 000 €,
- des recettes restant à percevoir au titre des subventions 2020 soit environ 252 900 €,
- des subventions accordées par l'Etat, par le Département de l'Isère, la Région et autres financeurs. Il est prévu d'inscrire environ 42 000 € de subventions au BP 2021,
- de la reprise de l'excédent d'investissement 2020 pour un montant de 300 000 €,
- des amortissements pour un montant de 748 000 €,

Pour financer les investissements 2021, il n'est pas prévu à ce stade de recourir à l'emprunt.

2. Dépenses d'investissements

Une fois retirées les dépenses d'investissements obligatoires (remboursement du capital de la dette, restes à réaliser 2020 et APCP), une enveloppe d'environ 2 M € devrait être disponible pour les nouvelles dépenses d'investissements 2021.

Suite au renouvellement du Conseil municipal et avec le début du mandat municipal 2020-2026, la nouvelle équipe municipale souhaite démarrer le lancement de nouveaux projets d'investissements. Les dépenses sont orientées vers :

- la maison médicale,
- l'aménagement de pistes cyclables,
- l'aménagement du restaurant scolaire de Pinet,
- la création d'espaces de rencontres dans les hameaux.

Concernant les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...), le budget 2021 prévoit à ce stade de dégager une enveloppe d'environ 1 M €.

Les arbitrages sont réalisés en fonction des catégories suivantes :

- dépenses juridiquement engagées, travaux en cours,
- sécurité des biens et des personnes,
- investissements en lien avec la préservation du patrimoine et de l'outil de travail,
- investissements générateurs d'économies ou productifs de recettes,
- investissements en lien avec la mise en œuvre du programme de l'équipe municipale,
- investissements nécessaire à l'entretien courant,
- investissements pour autres améliorations.

De plus, on retrouvera en 2021 le solde des ACP suivantes :

- la piste cyclable pour 361 020 €,
- le PLU pour 81 237 €.

Soit un total d'environ 422 257 €

A ces sommes, s'ajoute la dépense obligatoire liée au financement des aires des gens du voyage pour 40 000 € que la commune doit verser à la CCLG.

Enfin, une somme d'environ 365 000 € sera inscrite au budget 2021 correspondant aux investissements 2020 déjà engagés mais non encore payés au 31 décembre 2020.

3. Endettement

La municipalité souhaite conserver un endettement raisonnable.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette (€) au 1er/01/N	5 261 245€	4 684 977€	4 392 440€	4 699 422€	5 057 393€	4 785 231€
Soit encours (€) par hab (5600 hab)	939€	837€	784€	839€	903€	854€
Annuité de la dette : capital+ intérêts (€)	775 305€	752 619€	628 886€	646 907€	519 140€	517 926€
Soit annuité (€) par hab (5600 hab)	138€	134€	112€	115€	92€	92€
Emprunt	0€	300 000€	800 000€	850 000€	100 000€	0€*
Endettement	-576 268€	-275 467€	+308 715€	+358 158€	-268 396€	- 387 000€*
Capacité de désendettement (en années)	3,75	3,52	3,54	3,84	3,94	10*

*estimation

IV/ Orientations budgétaires – Budget annexe production d'énergie

Ce budget a été créé en 2020 pour permettre la prise en charge budgétaire et comptable de la micro-centrale du Replat. Cette micro-centrale a intégré les actifs de la commune suite à la dissolution du SIEC et aux différentes étapes de régularisation juridique entre la Préfecture et Grenoble Alpes Métropole.

1. Fonctionnement

2021 sera la première année de fonctionnement de ce budget il est donc difficile de définir des orientations budgétaires très structurées.

Les recettes de ce budget proviennent de la vente d'électricité à EDF pour un montant d'environ 15 000 € et des résultats de fonctionnement reportés des années précédentes soit environ 30 000 €.

Du côté des dépenses, 9 500 € sont prévus pour faire face aux dépenses courantes nécessaires à l'exploitation de la micro-centrale. 18 000 € sont consacrés à la dotation aux amortissements.

En fonction des résultats de l'exercice 2020, un autofinancement compris entre 8 000 € et 18 000 € complétera la section de fonctionnement.

2. Investissement

Les dépenses d'investissements se résument au remboursement de l'emprunt souscrit lors de la construction de la micro-centrale pour une somme de 13 000 €.

Les recettes sont composées de l'autofinancement et des écritures d'ordres. Une somme complémentaire pourrait être inscrite en fonction des résultats 2020 et pour faire face à des réparations éventuelles sur la micro-centrale.

3. Endettement

L'emprunt souscrit à l'origine pour la construction de la micro-centrale est aujourd'hui géré par Grenoble Alpes Métropole mais la commune en assure le financement. Il s'éteindra en 2030. La commune verse à la Métro une somme de 13 000 € tous les ans à cet effet.

En ces temps de crise sanitaire, économique et sociale, la démarche de la municipalité consiste à trouver un juste équilibre entre différents paramètres budgétaires et les objectifs politiques qui ont été approuvés par les habitants de Saint-Martin d'Uriage en 2020. La recherche de recettes supplémentaires devient primordiale dans un tel contexte. Cependant, il ne s'agit que de données prévisionnelles qui sont amenées à évoluer au fil des années.